

Décret portant nomination, à titre
posthume dans l'Ordre National du
Dahomey -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution
de la République du Dahomey;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre
National du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26
Février 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du
Président et des Membres du Conseil de l'Ordre National;

Sur la proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense et après
avis conforme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé, à titre étranger et posthume, dans l'Ordre
National du Dahomey au Grade de CHEVALIER -

Rang du 21 Décembre 1963

DELAUNAY Pierre Marc André

Capitaine de Gendarmerie de l'Assistance
Technique

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey -

Par le Président de la République
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1964


M.S.COULIBALY


S.M.APITHY

Ampliatiions :

PR.....2
MD.....5
Grande Chancellerie..10
SGG.....4
J.O.R.D.....1
Am.F.....4